

21/JUR/100

**Décision n° 2021/DG/34 du 9 juillet 2021 portant cessation de fonctions et nomination d'un membre de la commission scientifique indépendante des sages-femmes**

**La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu (DPC) :**

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1451-1 à L. 1451-4, L. 4021-6 et R. 4021-13 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 modifié portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du DPC » ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2019 portant nomination de la directrice générale du groupement d'intérêt public « Agence nationale du DPC » ;

Vu la décision n° 2020/30/DG modifiée du 29 décembre 2020 portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante des sages-femmes ;

Vu la Charte éthique du DPC du 23 octobre 2018 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Il est mis fins aux fonctions de madame Charlotte PAILLEAU-SECQ, en tant que membre titulaire de la commission scientifique indépendante des sages-femmes et de madame Odile HOUZIAUX, en tant que membre suppléante.

**Article 2** – Madame Odile HOUZIAUX est nommée, à compter du 8 juillet 2021, pour la durée du mandat restant à courir, membre titulaire de la commission scientifique indépendante des sages-femmes, proposée par le Conseil national professionnel des sages-femmes.

**Article 3** – Le Directeur du développement et de la qualité du DPC est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale du DPC.

Fait le 9 juillet 2021

**Michèle LENCIR-SALFATI**

**Directrice Générale**

